

# SOUS TOUTES RÉSERVES

Publication satirique proposée par le Comité du Jeune Barreau

## Édito

### LE MOT DU PETIT BATON

Je sens que vous allez m'en vouloir si je vous parle de nouveau des examens. Pourtant, c'est important les examens. Vous me direz qu'il y a autre chose dans la vie d'avocat que les examens. Vrai. Mais je vous rétorquerai qu'il n'y a pas de vie d'avocat sans les examens.

Le nouveau système nous est venu au début de l'année. Nous attendions de le voir à l'œuvre. C'est chose faite. Peut-on tirer quelques conclusions de cette première session?

En réalité, une grande partie des modifications du règlement qui touchent directement le déroulement du stage ne s'applique qu'aux stagiaires ayant commencé leur stage après le 1er janvier 2003. Pour eux, l'examen de brevet est encore un horizon lointain. Pour cette session de mai 2003, les nouveautés consistaient essentiellement en l'ajout d'un oral et, surtout, en une nouvelle formule mathématique pour le calcul de la note finale. Ces modifications peuvent apparaître moins concrètes mais elles sont

assurément essentielles. Leur incidence est néanmoins difficile à évaluer: permettent-elles une meilleure évaluation ou répartition des candidats? Améliorent-elles les résultats? Éliminent-elles cette part d'aléatoire qui avait cristallisé les plaintes dirigées contre l'ancien système? Un peu de tout cela? Pas assez de tout cela?

Le taux de réussite lors de cette session était, comparativement, bon. On ne peut que s'en réjouir. Cela suffit-il pour en faire une bonne session? Certainement pas. L'évaluation de l'examen ne se fait pas seulement sur son résultat, mais également sur son déroulement. L'examen de brevet est un examen professionnel, ambitieux, qui sanctionne des années d'efforts: il se doit d'être organisé de manière irréprochable. C'est à cela aussi que nous devons être attentifs, afin d'éviter, aujourd'hui et demain, les situations chaotiques. Puisqu'on parle de chaos: et le G8 dans tout ça? Manifestations, palissades, ville morte, puis ville trop désordonnée vivante, de

nombreuses entreprises (et même des études d'avocat!) au chômage technique pour cause d'évacuation: on aura tout vu au bout (et au bord) du lac pendant ces quelques jours. Les avocats ont saisi l'ampleur de leur responsabilité et se sont tenus disponibles pour conseiller et défendre ceux qui en avaient besoin. Et nombreux sont ceux d'entre nous qui ont été volontaires pour intervenir dans le cadre de la permanence de la chambre d'accusation, tout spécialement renforcée pour l'occasion. Je les en remercie ici (tout en saisissant l'occasion pour susciter de nouvelles vocations!).

Dans l'immédiat, le temps du bord du lac succède momentanément à celui des prétoires. Profitons-en! STR vous souhaite de bonnes vacances.

**Fabrizio La Spada**

Premier Secrétaire  
premier.secretaire@jeunebarreau.ch

# Interview de Monsieur le Bâtonnier Benoît Chappuis

## Questions personnalité

**- Un extraterrestre vous demande qui vous êtes. Que lui répondez-vous?**

Comme tous mes semblables, un être de passions et de limites. Parfois de raison, mais si rarement.

**- Si vous aviez un perroquet, quelle est la phrase que vous lui apprendriez?**

«Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage» mais n'est-ce pas un peu long pour un perroquet? S'il n'y arrivait pas, je lui enseignerais «carpe diem».

**- Quelle est la cause pour laquelle vous seriez prêt à mourir?**

En aurais-je le courage? Je l'espère. Tout système qui nierait l'existence d'autrui mériterait d'être combattu sans limite.

**- Quelle est votre dernière pensée fondamentale?**

Que le monde ne va pas très bien. Pensée d'une banalité affligeante mais d'une acuité qui l'est tout autant.

**- Qu'aimeriez-vous que vos enfants pensent de vous?**

Que nous avons pu tout nous dire.

**- Vous est-il arrivé de tricher pendant vos études?**

Si vous parlez de mes études universitaires, je vais vous décevoir, mais non! Ou alors ma mémoire a opportunément effacé ce souvenir. Avant, c'est une autre histoire, mais elle serait trop longue à raconter!

**- Comment imaginez-vous la vie après la mort?**

Très différente. Sans doute meilleure. Mais je vous avouerai que l'éternité me semble bien longue; surtout sur la fin comme le disait l'humoriste.

**- Vous apprenez que dans votre prochaine vie vous serez réincarné en femme. Changeriez-vous quelque chose dans votre vie actuelle?**

Surtout rien. Je vivrais celle-ci jusqu'au bout en homme - de belle manière je l'espère - impatient de tenter une nouvelle expérience après.

**- Si vous en aviez le pouvoir où situeriez-vous Genève dans le monde?**

Dans un endroit où on a des vues un peu plus larges que celles qui y ont cours actuellement.



## Questions amour

**- Qu'est-ce qui est le plus difficile lorsqu'on est marié avec une professeuse de droit?**

De ne jamais parler de droit à la maison. La règle est absolue chez nous. Et les exceptions nombreuses...

**- Le mensonge est-il indispensable à l'amour?**

Evidemment. La vérité nue est une lumière parfois crue et glaciale. Les éclairages tamisés ne sont-ils pas infiniment plus propices à la séduction et à l'amour?

## Questions droit

**- Vous êtes poursuivi pour meurtre passionnel, qui mandatez-vous pour votre défense?**

Faut-il choisir un être lui-même animé de passion pour partager la vôtre? Il m'aurait alors fallu Michel Nançoz, le plus passionné de nous tous. Ou faut-il un avocat froid qui sache la décortiquer? La plupart des pénalistes sont des amis. Il n'est pas bon d'être défendu par un être proche de sorte que je m'abstiendrai de tuer quelqu'un pour l'instant.

**- Vingt ans après votre union, votre épouse vous apprend qu'à l'époque vous étiez le numéro deux sur sa liste. Comment réagissez-vous?**

Content d'avoir été dans le trio gagnant. Mais qu'est-il donc arrivé au numéro un?

**- Êtes-vous pour ou contre la dépénalisation de la polygamie?**

Si des gens ont le courage ou la folie de se lancer dans une si pendieuse aventure, pourquoi diable les punir?

**- Pensez-vous que l'union libre équivaut le mariage?**

Votre question s'inscrit dans la rubrique «questions d'amour» et non dans la rubrique «fiscalité».

L'amour, pour s'épanouir, ne s'embarrasse pas des normes du Code civil ni du Berner Kommentar. La réponse est donc affirmative. En revanche, à titre personnel, l'engagement pris pour la vie me rend l'amour encore plus beau parce que définitivement démesuré.

**- Quel est le sens, selon vous, de la notion de «chef de famille» chez les Chappuis?**

La notion de quoi???

Demandez le donc à la professeure ou à mes quatre enfants, ils auront peut-être des idées.

devriez communiquer l'idée à Calmy-Rey qui me semble un peu en panne de scoop ces derniers temps.

**- A quoi reconnaissez-vous un avocat qui a réussi?**

Au fait qu'il ne se prend pas au sérieux. A cette aune-là, sommes-nous nombreux à avoir réussi? Je vous laisse juge.

**- Que pensez-vous du fait que la Constitution fédérale suisse commence par «Au nom de Dieu Tout-Puissant!»?**

Que nous devrions tous relire cela tous les jours de façon à se →

rappeler que, croyants ou non, nous ne sommes que de petits êtres de passage sur cette terre et dans ce pays.

- **Imaginez que la publicité soit permise dans notre profession. Vous souhaitez faire paraître une petite réclame vantant la qualité de vos services. Que diriez-vous?** Mais elle est permise ! La qualité des services reste toutefois un sujet tabou puisque la publicité doit rester objective. Peut-être que certains d'entre nous auront l'ego assez développé pour clamer que le fait d'être le meilleur est un fait objectif. Attendons de voir, nous aurons sûrement de plaisantes surprises dans les temps à venir.

- **Quelle serait votre profession si vous n'étiez pas avocat?**

Assurément musicien, sauf que si le destin m'a donné une passion brûlante pour la musique il ne m'en a pas attribué le talent. Je crois que mes clients aiment mieux lire mes écritures judiciaires que n'aimeraient m'entendre jouer du violon un public non constitué exclusivement d'amis.

- **Pensez-vous que tout un chacun a le droit de critiquer bruyamment un sketch de revue?**

C'est un droit fondamental. Mais comme tout les droits, on peut l'exercer plus ou moins intelligemment!

*Interview réalisée par A.S.*

# A propos de la robe

Le port de la robe remonte à l'Antiquité où son ancêtre, la toga (toga pura), formait l'habillement traditionnel de la population romaine. A l'origine, le costume du citoyen était la toga; elle avait la couleur de la laine à l'état naturel (alba). Sous la toga, on portait une tunique. La toga étant le vêtement légal du citoyen, elle fut aussi le costume de l'avocat. Mais son usage commença à se perdre dès le temps de Caton l'Ancien et fut presque entièrement abandonné à la fin de la République, sauf parmi les sénateurs et les chevaliers. On lui préférait en général une tunique longue et un petit manteau de couleur brune. Auguste s'efforça de ramener l'ancien costume: les édiles reçurent l'ordre de veiller à ce que personne ne parût au forum ou dans le cirque sans être vêtu de la toga. Telle fut l'origine des vestiaires: les avocats avaient une toga disposée à la basilique et la prenaient avant d'entrer à l'audience. Bientôt la toga ne se montra plus que dans les tribunaux, de sorte que l'expression togati désigna les avocats. Finalement un vêtement de couleur brune et à larges manches, transition entre la toga et la tunique longue, l'emporta et est encore le costume des barreaux modernes.

La toga, pour les avocats et les magistrats, est apparue dans nos contrées vraisemblablement au XVIIème siècle. Elle était alors portée par les avocats dans toutes les occasions de la vie quotidienne.

La fin du XVIIIème siècle marque le déclin du port de la robe d'avocat à l'extérieur du Palais de Justice.

En Suisse, le port de la robe relève des usages locaux. Sur le plan fédéral, la récente loi sur la libre circulation des avocats entrée en vigueur le 1er juin 2002, ne prévoit aucune disposition à ce sujet, laissant les cantons libres de réglementer la matière.

Dans la plupart des barreaux, la tenue vestimentaire de l'avocat est régie par les Ordres cantonaux.

On trouve cependant des cantons qui ont réglementé cette matière. Ainsi le droit neuchâtelois qui comporte un «règlement de la tenue vestimentaire en audiences» prévoit que tout avocat comparissant comme mandataire à une audience où le port de la robe de magistrat est prescrit porte la robe d'avocat. La robe d'avocat est semblable à la robe de magistrat, sinon que le collet est remplacé par une épitoge bordée d'hermine. Le stagiaire porte la robe sans épitoge (sic). Inspirés de la tradition française, les Us et coutumes genevois



prescrivent, par principe, le port de la robe, particulièrement de mise lors des audiences pénales publiques et pour toutes les plaidoiries.

En pratique cependant, le port de la robe s'impose uniquement lors des plaidoiries devant la Cour de Justice, tant au civil qu'au pénal; rien n'empêchant au demeurant l'avocat de la porter en toutes circonstances. Cette réglementation va être prochainement assouplie. Selon les nouveaux Us et Coutumes genevois, les avocats seront dorénavant totalement libres de porter ou non la robe. On rappellera aussi que, partout où elle est prescrite, l'obligation de porter la robe se confond en principe avec celle des magistrats de porter la toga. A cet égard, Genève se dis-

tingue singulièrement: les magistrats genevois ne portent plus la toga depuis fort longtemps, alors que les avocats sont restés fidèles à cette tradition, que notre Conseil de l'Ordre attache à celle de l'oralité et de la publicité des débats. Comme tout uniforme, la robe doit être à la fois un signe distinctif et d'appartenance. La robe d'avocat doit ainsi refléter l'appartenance d'un individu à «l'appareil judiciaire» d'abord, puis le distinguer des autres acteurs de la justice. Mais à Genève, où les magistrats ne portent plus l'habit, le port de la robe d'avocat n'apparaît ainsi plus ni comme une marque d'appartenance à «l'appareil judiciaire», ni comme une marque distinctive du magistrat. En portant la robe, l'avocat genevois n'aspire plus qu'à l'appartenance au corps des avocats.

Les nouveaux Us et Coutumes vont-ils entraîner une disparition pure et simple de cette tradition ou, au contraire, son maintien, de manière spontanément régulée, hors de toute prescription ordinaire?

Par son corpus de droits et de devoirs auxquels il s'attache, l'avocat n'est pas un mandataire juridique comme les autres. Dans des temps troubles où les attaques contre ce que certains qualifient de «privileges», tels que le secret professionnel, sont

de plus en plus fréquentes et où les procès d'intentions ici et ailleurs se multiplient, nos liens doivent se resserrer. Aussi insignifiante qu'elle puisse paraître, la robe d'avocat, loin d'être ridicule, est la seule marque visible, qu'il s'agisse du public ou des organes judiciaires, de ces liens qui nous unissent.

La robe n'est pas un rite suranné; elle marque la différence entre le client et l'avocat qui se manifeste dans toute sa vie professionnelle et qui s'exprime tant par sa tenue que par son attitude.

La robe est un symbole encore, en ce qu'elle sépare l'avocat du monde quotidien. Elle rappelle à tous et d'abord aux avocats, que la justice n'est pas une affaire administrative comme une autre, qu'elle est l'exercice de pouvoirs mystérieux et antiques qui consistent à essayer de discerner le bien du mal, la vérité du mythe.

La robe est un élément de cette pompe dont la justice a besoin, comme tout ce qui participe au pouvoir et au sacré.

Enfin, nous voyons surtout dans la robe la preuve magnifique de l'égalité entre tous les avocats.

*Olivier Cramer*

# Ô Temps

Maudit soit celui qui maîtrise notre avenir et notre fatalité  
 Maudit soit celui qui règne à jamais sur l'éternité  
 Maudit sois-tu, toi qui par-devant la justice ne t'es jamais présenté  
 Maudit soit celui qui aujourd'hui est sur le banc des accusés  
 Je ne te ferai pas l'honneur de t'appeler Lucifer ou Satan  
 Toi DEMON INSAISSABLE  
 Que l'on appelle «LE TEMPS»  
 TIC TAC TIC TAC  
 Mesdames et Messieurs  
 Vieillesse ou Jeunesse  
 C'est l'accusé ici présent qui décide à quelle catégorie vous appartenez  
 Et c'est à ce titre qu'il devra être condamné  
 Mais pour qu'il parle et qu'il s'explique, il faudra l'amadouer  
**Ô Temps**  
 Pourquoi ne nous laisses-tu d'autre choix que de vieillir et mourir?  
 Pourquoi cette interrogation tourmente-t-elle tant les consciences?  
 Cela ne te dérange-t-il pas?  
**Ô Temps**  
 Tu es une énigme  
 Visage silencieux de celui à qui l'on parle  
 Qui fait ressortir toutes nos appréhensions  
 Car contrairement à l'antique supplique tu ne suspendras jamais ton vol  
**Ô Temps**  
 T'en rends-tu compte?  
 Ne me dis pas que tu es un coupable innocent  
 Toi qui sillones notre vie de rides indélébiles  
 Toi qui t'amuses à faire sur de magnifiques visages  
 D'impitoyables ravages  
 Les femmes qui jeunes et belles  
 Excellent dans l'art de séduire  
 Et que tu réduis à devoir convaincre

## Ô Temps

Par les temps qui courent,  
 Ton injustice me laisse perplexe  
 Ta notion est affaire d'appréciation  
 Peut-être n'es-tu que pure invention?  
 Grammaticale ou métaphysique?  
 Tu es machiavélique  
 Et je suis certaine qu'à des années lumière  
 Ton allure est nettement moins fière  
 Car tu n'es qu'un mirage  
 Qui de pluvieux prend des allures d'orage  
 J'aimerais te dire que le point final  
 C'est moi qui le mettrai pas toi  
 Ce soir en tous les cas  
**Ô Temps**  
 Tu restes impassible  
 Chercherai-tu à me dire que ce procès est impossible?  
 Es-tu conscient de ton existence?  
 Ta cruauté relève-t-elle simplement de l'ignorance?  
**Ô Temps**  
 Tu prétends être indulgent  
 Quand par la voix des mâles  
 Tu proposes un travail à mi-temps  
 «Mi-temps, c'est bien suffisant  
 Vous pourrez même élever vos enfants»  
**Ô Temps**  
 Mes propos t'accablent  
 Mais tu n'es pas que vice et perversité  
 Tu sais parfois te montrer clément  
 En variant tons et mesures  
 Pour guérir nos blessures  
 Mais lorsque tu es bon  
 Tu passes alors trop vite  
 Et les moments que l'on voudrait sans fin ne durent qu'un instant  
 L'ennui au contraire te rend interminable  
 Souhaiteriez-vous peut-être enfin passer à table?  
**Ô Temps**  
 Ombre fuyante  
 Sur le cadran de la clepsydre  
**Ô Temps**  
 Aiguilles qui tournent, Horloges

qui tic et  
 Cloches qui tac...  
 Mesdames et Messieurs  
 Quand le bâtonnier m'a imposé le discours de l'invité  
 Je dois avouer que j'ai été prise de panique  
 Parce que je ne savais pas de quoi j'allais vous parler  
 Et plus le temps passait, plus j'angoissais  
 Comment tuer le temps sans être coupable?  
 Avec des tics et des tacs?  
 Avec des silences peut-être?  
 Le temps passe n'est-ce pas?  
**Ô Temps**  
 Tu es intolérant et intolérable  
 Et du haut de ton palais  
 Tu nous imposes tes délais  
 Prescription, Péréemption  
 «Maitre, il est trop tard pour déposer vos conclusions»  
 Mais Mr le Président, je voulais juste soulever une exception  
 Votre requête est irrecevable  
 Le temps est implacable  
 Et triomphant, tu t'imposes encore  
 Même après la mort  
 Inventaire, Succession  
 N'oublie pas ton délai de répudiation  
 Et pense à déposer au fisc ta déclaration  
 Car sinon tu ne seras qu'un débiteur en demeure  
 Tirailé par la peur  
**Ô Temps**  
 Fier, tu es avare  
 Tu ne laisses même pas les avocats de plus de 40 ans  
 Participer à la Jeune Barre  
 Tu croyais être le complice de la Justice  
 Ne crois pas que comme Flaubert au procès de Madame Bovary  
 Tu seras acquitté  
 Tu seras sévèrement condamné  
**Ô Temps**  
 Baudelaire t'avait pourtant averti  
 Il t'avait dit:

«Tu es un joueur avide  
 Qui gagne sans tricher»  
 Et d'autres poètes t'avaient menacé:  
 Ils te disaient:  
**«Ô Temps, je vais foncer sur toi et te casser les ailes  
 Divinité qui maîtrise le monde je me révolte contre toi»**  
 Mais tu n'as pas voulu écouter  
**Ô Temps**  
 Tu n'es qu'un charlatan  
**Ô Temps**  
 Il est trop tard  
 Tant pis  
 Mesdames et Messieurs,  
 Ce soir, je voulais vous dire  
 Qu'au delà de nos différences, de nos choix contraires de vies de nos amitiés et de nos inimitiés,  
 Nous sommes tous du même côté de l'immense procès  
 commencé au Premier jour de l'Histoire  
 qui oppose chacun de nous au temps  
**Ô Temps**  
 Ta condamnation est ma principale préoccupation  
**Ô Temps**  
 Toi qui passe  
 Trop vite ou pas assez  
**Ô Temps**  
 Des jours heureux  
 De la jeunesse insouciant  
 Et de la vieillesse savante  
**Ô Temps**  
 D'une saison, d'une vie ou d'un discours ...et c'est fini  
 Accusé, avez-vous quelque chose à ajouter?  
 TIC TAC TIC TAC  
 Mesdames et Messieurs, le temps a passé  
 L'audience est levée.

Caroline Clemetson  
 Discours prononcé au banquet  
 de l'ODA  
 11 avril 2003

*Nous profitons du retard dans la parution du présent numéro de STR pour faire le point sur l'actualité qui a secoué notre paisible bourgade devenue la banlieue d'Evian:*

1. Selon un policier chargé de l'enquête sur les événements «certains émeutiers venaient de la scène autonome zurichoise»  
*(Le Temps du lundi 02.06.03, p. 3).*

**STR: Nous, on a toujours dit qu'il fallait fermer les frontières...**

2. «Leurs vêtements – habits noirs, sweatshirts à capuchon, chaussures Doc Martens – correspondent aux codes vestimentaires du milieu autonome d'extrême gauche»  
*(Le Temps du lundi 02.06.03, p. 3).*

**STR: On voit d'ici le dialogue entre deux enquêteurs: «tu as vu ses jeans taille basse évasés sous les genoux? c'est extrême gauche ou extrême droite?», «Vu ses Docs, triple semelles, lacets mal assortis au capuchon, il n'est en tout cas pas italien».**

3. «Selon un témoin, plusieurs membres du groupe qui a bloqué le pont de la Coulouvrenière dimanche matin, étaient déjà présents parmi les émeutiers la veille»  
*(Le Temps du lundi 02.06.03, p. 3).*

**STR pense que le témoin aussi était présent la veille ... Comment postule-t-on pour être enquêteur?**

4. «Des responsables du Forum Social Lémanique (FSL) ont évoqué le complot fasciste: des sources françaises et italiennes ont dit avoir reconnu des éléments d'extrême droite (...) C'est n'importe quoi, rétorque un fonctionnaire fédéral chargé de la sécurité du G8. Selon lui, c'est plutôt à l'extrême gauche que se situent les responsables des déprédations»  
*(Le Temps du lundi 02.06.03, p. 3).*

**STR: Et pendant ce passionnant débat, à l'autre bout de la ville ...**

5. «La polémique enfle autour de certains faits, soit que les forces de l'ordre aient été trop discrètes, voire absentes, soit, au contraire, qu'elles soient intervenues en des lieux et en des instants totalement inappropriés»  
*(Le Temps du mardi 03.06.03, p. 2).*

**STR: on va finir par reprocher aux forces de l'ordre d'avoir cassé des vitrines et pillé les magasins.**

6. Ce dimanche-là: «Genève: 30° beau; Rio de Janeiro 23° nuageux».

**STR: Alors, on n'est pas mieux chez nous?**

A.S.

# SOUS TOUTE

«Je ne veux plus aller aux audiences-débats. Parce que j'en ai marre de passer pour une demeurée à l'Etude et devant le Juge».

Les audiences-débats sont très utiles, parce que... ça existe depuis longtemps! Elles permettent au stagiaire d'apprendre sur le vif à gérer l'imprévu et accessoirement à s'affranchir de la peur du ridicule. Votre maître de stage vous aura fait répéter votre «discours» l'œil teinté d'impatience: «j'excuse Me X qui dépose et demande un délai pour conclure, clore et plaider». La mission paraît d'une simplicité confinante au ridicule. Mais voilà. Après deux ou trois toussotements et une timide tentative d'un «Monsieur le Président, j'exc...» – qui est à la plaidoirie ce que la brouette est à la peinture sur soie – vous remarquez, perspicace, que ledit Président, que votre présence n'a pas marqué, entretient déjà une conversation animée avec le conseil de la partie adverse sur la nécessité de prolonger les enquêtes. «Hein! Quoi? Pourquoi? Quelles enquêtes?». Néant. Grand moment de solitude. «Alors, Maître?». «Hein quoi, Maître, moi?» Mon Dieu, il va falloir que je réponde, et si possible autre chose que «laissez-moi vite appeler mon maître de stage pour

savoir ce qu'il en pense». Et, voilà, d'un seul et même coup, vous apprenez à gérer une affaire sur le vif et vous découvrez la satisfaction de la maîtrise et l'estime de soi avec humilité. Ce qui est un atout dans la vie autant que de renforcer sa confiance en soi pour pouvoir affirmer tout haut qu'une audience de comparution personnelle est absolument nécessaire dans ce dossier alors que tout ce que vous savez dudit dossier est qu'il est enveloppé dans une fourre bleue munie d'un élastique et que vous tenez encore dans vos mains parce que vous ne savez pas à qui le donner. Il est aussi bon de rappeler que les audiences-débats donnent l'opportunité au stagiaire de faire l'apprentissage de la confraternité (et de ses limites), de repérer géographiquement les lieux saints du métier (le Palais de Justice, sa cave et son café) et, surtout, de s'aérer en toute légalité pendant les heures de bureau. Pour une fois qu'on prend soin de votre vie sociale et de votre santé, vous n'allez pas encore vous plaindre, non?

A.O

## INFOS

Le recueil de modèles d'actes judiciaires est disponible au Secrétariat de l'Ordre des Avocats (prix CHF 50.-).

### L'Association

#### Tout Droit au Théâtre

organise pour la saison 2003-2004 des stages de théâtre, donnés par des professionnels du théâtre, portant notamment sur la relation du corps à l'espace, l'interprétation, la maîtrise de la parole, l'improvisation, le travail sur le texte et le travail sensoriel. Le stage prévoit également des séances de coaching individualisé d'une heure.  
*Nombre de séances: 13 (lundi à 19h30); Lieu: à déterminer;*  
*prix envisagé: CHF 250.-.*  
Le stage étant limité à 15 personnes, une pré-inscription est ouverte à l'adresse suivante:  
[afshin.salamian@depfyffer.ch](mailto:afshin.salamian@depfyffer.ch).

## CONTACT

[STR@jeunebarreau.ch](mailto:STR@jeunebarreau.ch)  
Réd.-en-chef: Afshin Salamian  
Comité de rédaction: Adrienne Ody,  
Julien Subilia, Caroline Clemetson.